

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 4 septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente.

Sont présents : Mme Marguerite Desrosiers, mairesse  
Mme Isabelle Houle, conseiller no 2  
Mme Mélanie Hardy, conseiller no 3  
M. William McMahon, conseiller no 4  
M. Gilles Bernier, conseiller no 5  
Mme Sylvie Viens, conseiller no 6

Est absent : Mme Véronique Dufresne, conseillère no 1

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Mme Marguerite Desrosiers.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 par Mme Marguerite Desrosiers, mairesse, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**23-09-125**

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**23-09-126**

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Sylvie Viens et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

### **5. ADMINISTRATION ET FINANCES :**

#### **5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois d'août 2023 se chiffrent à 16 263,89 \$
- Les factures payées durant le mois d'août 2023 se chiffrent à 16 300,94 \$

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

**23-09-127**

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 août 2023 au montant de 52 530,89 \$.

Il est proposé par madame Isabelle Houle, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

---

Julie Hébert

## 5.3 SUBVENTION OBTENUE PAR HYDRO-QUÉBEC-INSTALLATION LUMIÈRES CASERNE ET GARAGE MUNICIPAL

La direction générale informe le conseil municipal du montant de 3 950,34\$ obtenu d'Hydro-Québec pour le changement des lumières à la caserne et au garage municipal par des lumières moins énergivores et plus écoénergétiques.

## 5.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)-VOLET ENTRETIEN-MONTANT ACCORDÉ

Dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL-Volet entretien, un montant de 78 063\$ a été accordé. Les deux tiers de l'aide financière allouée doivent servir aux travaux d'entretien d'été ou à des achats de machinerie et d'équipement s'y rapportant.

## 5.5 JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES-PROCLAMATION

**23-09-128**

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné le 1er octobre comme la Journée internationale des personnes âgées;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les MRC marqueront ensemble la « Journée internationale des personnes âgées »;

CONSIDÉRANT le thème de cette journée pour 2023 est Bien vieillir, un heureux défi;

CONSIDÉRANT que les aînés de la MRC des Maskoutains sont présents dans tous les aspects de nos vies : ils sont nos parents, nos grands-parents, nos enseignants, nos bénévoles, nos mentors, nos voisins et nos collègues de travail;

CONSIDÉRANT que la « Journée internationale des personnes âgées » est axée sur la célébration et la reconnaissance des contributions faites par les aînés pour améliorer leurs collectivités, leurs familles et leurs milieux de travail;

CONSIDÉRANT que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique qu'est le vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que chaque jour, les aînés de la MRC des Maskoutains contribuent grandement au développement économique et social de nos municipalités et favorisent un vieillissement actif;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sensibiliser la population maskoutaine à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PROCLAMER la journée du 1er octobre 2023 comme étant la Journée internationale des personnes âgées afin de sensibiliser et d'encourager la population de la MRC des Maskoutains à reconnaître le rôle crucial que jouent les aînés dans notre collectivité.

### 5.6 DEMANDE D'APPUI-INTERDICTION DES MAISONS FLOTTANTES OU DE LEUR USAGE-DEMANDE AUX GOUVERNEMENTS PROVINCIAL ET FÉDÉRAL

**23-09-129**

CONSIDÉRANT QUE le nouveau type d'embarcation flottant, soit des structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants », semble prendre de l'ampleur ;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'embarcation permet d'occuper un plan navigable à plus long terme en l'utilisant comme un hébergement flottant sans payer de taxes ou de redevances pour l'utilisation de l'espace occupé ;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'installation d'hébergement flottant crée des inquiétudes relativement à la sécurité lors de la navigation, au respect du voisinage, soit des propriétés riveraines, et au respect de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE cette utilisation peut avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement notamment en perturbant les poissons et la faune locaux ainsi qu'en perturbant l'environnement naturel et en augmentant le risque de pollution par les ordures, l'élimination des eaux grises et les déversements ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités ne dispose pas des installations nécessaires pour accueillir ce type d'embarcation, notamment les installations pour le traitement des eaux usées;

Il est proposé par madame Sylvie Viens;  
Appuyée par madame Mélanie Hardy;  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la Municipalité de la Macaza dans sa démarche d'interdire les maisons flottantes ou de leur usage.

### 5.7 PROJET-MOBILIER DE PARC À L'OMBRE DU CLOCHER ET ENTRÉES BIENVENUE-SIGNATURE-AUTORISATION

**23-09-130**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu dispose d'un montant de 50 000 \$ provenant du Fonds de développement rural (FDR);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir un parc convivial, de rassemblement à tout ses citoyens et également des entrées de village à l'image de la municipalité, soit belle et en santé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Isabelle Houle, appuyée par madame Sylvie Viens et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

Autoriser le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets fait par le Fonds de développement rural; et

Autoriser madame Julie Hébert, directrice générale, à signer tout document relatif au projet « Mobilier de parc à l'ombre du clocher et entrées Bienvenue », et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 5.8 CIRCULATION ROUTIÈRE-HEURES DES BRIGADIERS

Madame la mairesse donne de l'information concernant la circulation routière durant les heures de brigadiers.

## 5.9 LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2023- PROCLAMATION

23-09-131

**CONSIDÉRANT** que l'édition 2023 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 20 au 29 octobre;

**CONSIDÉRANT** que la *Municipalité Saint-Marcel-de-Richelieu* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

**CONSIDÉRANT** qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Mélanie Hardy;  
Appuyée par monsieur Gilles Bernier;  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil de la *Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu* proclame la semaine du 20 au 29 octobre 2023 "La Semaine québécoise de réduction des déchets";

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement par la réduction du gaspillage alimentaire, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

## **6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### 6.1 PREMIERS RÉPONDANTS-RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME

Considérant la demande de partage de ressources au niveau des Premiers répondants avec la Municipalité de Saint-Guillaume. Après plusieurs vérifications, le partage de ressources n'est pas une avenue possible, par le manque de ressources humaines, le délai de réponse et plusieurs autres facteurs.

### 6.2 COMITÉ INCENDIE-CONSTITUTION

23-09-132

Considérant la pertinence de créer un comité incendie afin de restreindre l'analyse de certains sujets aux personnes concernées représentant le groupe;

Considérant que le rôle du comité incendie sera de se regrouper 2 à 3 fois par année pour traiter des sujets incendie, dont le budget;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

Considérant qu'il sera constitué du maire, de la direction générale, du directeur incendie, du directeur adjoint incendie, ainsi que des deux membres du conseil responsable des dossiers incendie, soit Isabelle Houle et Mélanie Hardy;

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de créer le comité incendie composé des six membres mentionnés précédemment.

## 6.3 COMITÉ SANTÉ SÉCURITÉ MUNICIPAL-GESTION DE CRISE

**23-09-133**

Considérant qu'en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, il y a lieu d'établir un comité de santé et sécurité municipal;

Considérant que la Municipalité ressent le besoin d'établir également un comité de gestion de crise mis à la disposition de tous ses citoyens;

Considérant que celui-ci aura comme mandat de prévenir les risques, ainsi que de servir de guide à ceux qui vivront des moments pénibles;

En conséquence, il est proposé par madame Isabelle Houle, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de créer le comité de santé et sécurité municipal et gestion de crise.

Il est également résolu de constituer ledit comité des membres suivants : le maire, la direction générale et deux citoyens ayant été membre à la croix rouge. Tout autre membre intéressé et ayant du temps à offrir pourront être sollicités.

## 7 **TRANSPORT ROUTIER :**

### 7.1 DEUXIÈME VÉHICULE-ANALYSES SOUMISSIONS VÉHICULES ÉLECTRIQUES

**23-09-134**

Considérant le dépôt de trois soumissions pour des camions électriques;

Considérant qu'il y a lieu de cibler un véhicule;

Considérant qu'il y a lieu de verser un acompte afin de réserver ledit véhicule choisis;

En conséquence, il est proposé par madame Isabelle Houle, appuyée par monsieur William McMahan et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le débourser obligatoire comme acompte pour l'achat d'un camion Ford F-150 Lightning.

Il est également résolu d'essayer de geler le prix.

### 7.2 RATIFIANT-ACHAT GRATTE À NEIGE

**23-09-135**

Considérant l'offre de Francis Michaud pour l'achat d'une gratte à neige usagée avec couteaux neufs au coût de 3 000\$ avant taxes;

Considérant qu'il avait été prévu au budget 2023 d'en faire l'acquisition;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur William McMahan et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de la gratte à neige usagée au coût de 3 000\$ avant taxes et d'en effectuer le paiement.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 7.3 BALAYAGE DES CHAUSSÉES-CONTRAT DE 3 ANS

**23-09-136**

Considérant l'offre de services reçue pour le balayage des chaussées d'une durée de 3 ans des Entreprises Myrroy Inc.;

Considérant que la durée couvre les années 2024-2025-2026;

Considérant que le prix pour l'année 2024 augmentera de 5%, et aucunement, pour les années 2025-2026;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de trois ans pour le balayage des chaussées avec les Entreprises Myrroy Inc..

Il est également résolu d'autoriser madame Julie Hébert, directrice générale, à signer ledit contrat.

## **8 HYGIÈNE DU MILIEU :**

## **9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :**

### 9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'août 2023. Un avis d'infraction a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Aucun permis n'a été émis.

## **10. LOISIRS ET CULTURE :**

### 10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Aucun sujet apporté.

## **11. POINT D'INFORMATION :**

- 11.1 Résolution#23-08-201-Saint-Marcel-de-Richelieu-Rôles-triennal-Équilibrage-Report de date-Autorisation (MRC des Maskoutains)

## **12. SUJET DIVERS**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**23-09-137**

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h53.

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Directrice générale